

Le sais-tu ?



« Liberté, Égalité, Fraternité » est la **devise** de la République française. Elle signifie que nous sommes tous des citoyens égaux, avec des droits et des devoirs, quels que soient notre activité, notre âge, notre croyance religieuse... Une république est un **régime politique** dans lequel le pouvoir appartient à tous les citoyens. Un président élu dirige la république. Dans le passé, la France était une monarchie : elle était dirigée par des rois. Elle a aussi été un empire, dirigé par un empereur au XIX^e siècle.

Le droit de vote



Les Grecs et la démocratie

Ce grand bâtiment, le Parthénon, est situé à Athènes, la capitale de la Grèce. Il est le témoin du savoir, de l'intelligence et de la culture développés par les Grecs dès l'Antiquité. Tout comme la philosophie, c'est en Grèce qu'est née la démocratie, plus particulièrement à Athènes, au VI^e siècle avant Jésus-Christ. Que signifie ce mot ? *Démocratie* vient du grec *dêmos*, qui veut dire « peuple », et de *kratos*, qui désigne le pouvoir. Le mot *démocratie*

évoque donc l'idée que c'est le peuple qui détient le pouvoir. Comment est-ce possible ? Tout le monde ne peut pas être au pouvoir ! La seule façon de l'exercer, c'est donc de voter : chacun peut désigner la personne de son choix pour représenter ses idées. Voter n'est pas une obligation. Mais, cet acte est une chance donnée à chaque citoyen d'exprimer librement son opinion.

La démocratie offre à tous les citoyens, la liberté d'expression, ainsi que des droits, comme le droit de grève.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

En France, les citoyens votent pour élire le président de la République, les députés, les conseillers municipaux, les conseillers généraux (pour chaque canton du département), les conseillers régionaux et les députés au Parlement européen. Pour pouvoir voter, il faut être de nationalité française, avoir 18 ans et être inscrit sur les listes électorales. Le jour des élections, on se rend dans un bureau de vote, avec sa carte d'électeur. Après avoir pris une enveloppe et un bulletin de chacun des candidats, l'électeur se rend ensuite dans l'**isoloir** pour glisser le bulletin choisi dans l'enveloppe. Le vote est secret.





✓ L'Union européenne rassemble 28 pays d'Europe. Des députés sont élus pour représenter tous les habitants de ces pays (il y en a 500 millions au total !). 766 députés, élus pour 5 ans, siègent au Parlement européen, installé à Strasbourg (dans l'est de la France). Les citoyens des pays membres de l'Union européenne votent pour élire leurs députés. Les partis politiques européens portent des noms différents des partis politiques français : il y a le PPE, le PSE, les Verts, etc. Au total, ils sont 13.

Vocabulaire

Devise (ici) : phrase qui résume les valeurs d'un pays, ses principes.

Régime politique : manière dont un État est organisé.

Isoloir : cabine où l'on s'isole pour mettre son bulletin de vote dans une enveloppe.

Mandat : fonction confiée à une personne élue.

Siéger : occuper la place que l'on a obtenue lors d'une élection.

Commission (ici) : groupe de personnes désignées par une assemblée pour étudier une loi.

Dépouillement (ici) : comptage des bulletins.

Identité (ici) : nom, prénom, date de naissance...

DÉCOUVRE



Les élections présidentielles

Le président de la République est élu au suffrage universel direct : tous les Français âgés de plus de 18 ans et inscrits sur les listes électorales peuvent se rendre dans leur bureau de vote pour élire le chef de l'État, pour un **mandat** de 5 ans. Avant d'être élu, le candidat à la présidence de la République défend son programme dans le domaine de l'éducation, de santé, d'économie... On dit qu'il fait une campagne électorale. Si un candidat obtient plus de 50 % des voix, il est élu dès le 1^{er} tour. Sinon, il faut organiser un 2nd tour 15 jours plus tard. Le jour du 2nd tour, chaque électeur choisit un des deux candidats arrivés en tête. Celui qui aura recueilli le plus de voix sera élu président de la République et siègera au Palais de l'Élysée. Un président peut être élu plusieurs fois : François Mitterrand, par exemple, a été élu deux fois et a donc rempli 2 mandats de 1981 à 1995.

INSTRUCTION CIVIQUE

Les élections législatives

Les élections législatives permettent d'élire les députés qui **siégeront** ensuite à l'Assemblée nationale pendant 5 ans. Les députés votent les lois et peuvent aussi en proposer. Pour qu'un texte soit adopté par l'Assemblée nationale, la majorité des députés doit être d'accord. Leur rôle est très important, car ils contrôlent l'action des membres du gouvernement (les ministres). Regarde l'image de l'Assemblée nationale représentée sur ce timbre : cette architecture te rappelle-t-elle quelque chose ? Ce bâtiment, appelé le « palais Bourbon », ressemble beaucoup au Parthénon d'Athènes : même fronton et mêmes colonnes !

Connais-tu une autre assemblée, composée de sénateurs, appelée « Sénat ». Les sénateurs aussi discutent les textes de lois. Ils sont élus au suffrage universel indirect : ils ne sont pas choisis directement par les Français, mais par environ 150 000 « grands électeurs » élus, eux, par l'ensemble des citoyens. Ce sont des maires, des conseillers municipaux et des députés...



Le vote des femmes

Sais-tu qu'il n'y a pas si longtemps les femmes n'avaient pas le droit de vote ? Ce n'est qu'en 1944 que la loi leur a permis de voter. La République les a enfin considérées comme des citoyennes à part entière. Des femmes se sont battues pour gagner cette bataille. Louise Weiss (1893-1983), une journaliste, a par exemple mené de nombreuses actions pour obtenir le droit de voter et... de se faire élire ! Elle se présenta de manière symbolique à plusieurs élections, et parvint à remporter des milliers de voix !



et découvre le droit de vote

INSTRUCTION CIVIQUE



Les élections municipales

Les élections municipales sont très importantes. Elles permettent d'élire les conseillers municipaux, qui, à leur tour, élisent un maire pour 6 ans. C'est cette équipe, appelée le « conseil municipal », qui s'occupe de l'aménagement de la ville où tu habites, mais aussi des transports, des écoles, des activités culturelles, des salles de sport, des parcs...

Le vote est secret

Le vote est secret en France depuis 1913 : il se déroule dans l'isoloir. L'isoloir ressemble aux cabines d'essayage des magasins de vêtements. Il permet à l'électeur de glisser dans l'enveloppe le bulletin de son choix à l'abri des regards. Ainsi, chacun peut voter selon son choix personnel, même si celui-ci n'est pas en accord avec celui des membres de sa famille. C'est comme cela que la liberté d'expression de chacun est garantie.

Puis, l'électeur se rend vers l'urne et y glisse son bulletin. À la fin de la journée, le président du bureau de vote annonce que « le scrutin est clos » et ouvre l'urne, qui était fermée avec un cadenas. Impossible donc de regarder dans l'urne quel est le dernier bulletin glissé dedans !

AU FIL DE LA TOILE

Regarde les députés travailler à l'Assemblée sur la Chaîne parlementaire www.lcp.fr/

Découvre la fonction de sénateur junior.senat.fr/accueil.html

Visite le site du parlement des enfants parlementdesenfants.fr/

Consulte le dossier Philotablo intitulé Liberté, Égalité, Fraternité www.philotablo.fr/

COMPRENDRE

Le bureau de vote

C'est l'endroit où le vote est organisé, le plus souvent dans une mairie ou une école. Chaque ville a 1 ou plusieurs bureaux de vote : il y a 1 bureau pour 1 000 électeurs au maximum.



L'électeur glisse son bulletin de vote dans une boîte transparente appelée « urne ».

Le président du bureau de vote et ses assesseurs organisent le vote et participent au **dépouillement**.

À l'entrée, l'électeur se présente à une table. On vérifie son **identité** et qu'il est bien inscrit dans ce bureau. Il prend une enveloppe et les bulletins de vote.

1

Dans l'isoloir, l'électeur met le bulletin qu'il a choisi dans l'enveloppe. Personne ne le voit faire, car le vote est secret.

2

Chaque Français qui peut voter est inscrit sur une liste dans la ville où il habite : c'est la « liste électorale ». Sa carte électorale indique son identité et le bureau où il pourra voter.



ART PRESSE

Activités et jeux

A VOTÉ !

Replace dans l'ordre les étapes du vote

1
Signature de la liste électorale

2
Isoir

3
Présentation de la carte d'électeur

4
Choix du bulletin

5
Bulletin dans l'urne

© ART PRESSE

Réponses : 4, 2, 3, 5, 1.

À CHACUN SON SIÈGE

Associe chaque élu au lieu où il siège.

1 ELYSÉE

2 CONSEIL MUNICIPAL

3 SÉNAT

4 ASSEMBLÉE NATIONALE

5 PARLEMENT EUROPÉEN

A DÉPUTÉ EUROPÉEN

B SÉNATEUR

C DÉPUTÉ

D MAIRE

E PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

© ART PRESSE

Réponse : 1/E, 2/D, 3/B, 4/C, 5/A